



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4600**

commune (s) :

objet : Entretien préventif des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores et interventions sur défauts mineurs (lot n° 1) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4600**

objet : **Entretien préventif des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores et interventions sur défauts mineurs (lot n° 1) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'opération "entretien préventif des contrôleurs de feux tricolores et des synthèses vocales et interventions sur défauts mineurs" composée de 2 lots géographiques a fait l'objet de la décision n° B-2012-3245 du Bureau du 10 mai 2012 autorisant leurs signatures pour l'année 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016. Compte tenu des évolutions technologiques opérées sur le carrefour à feux et l'observation de la consommation au premier semestre 2013, les seuils du marché du lot n° 1 ne sont plus en cohérence avec le besoin. Il a été décidé de ne pas reconduire le lot n° 1 de cette opération et de relancer une procédure de mise en concurrence pour l'année 2014, et éventuellement 2015 et 2016.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de services pour l'année 2014 et éventuellement 2015 et 2016, par reconduction expresse pour un montant maximum de 1 800 000 € HT, soit 2 160 000 € TTC pour 3 ans.

Ces prestations ont pour objet d'assurer l'entretien préventif des contrôleurs de feux tricolores et des synthèses vocales équipant certains carrefours à feux de l'agglomération et qui permettent aux malvoyants de traverser la voie publique ainsi que les interventions sur défauts mineurs.

Ce marché sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, la Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Saint Germain au Mont d'Or, Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 7° et Lyon 8°, Villeurbanne, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et un montant sur 3 ans minimum de 450 000 € HT, soit 540 000 € TTC et maximum de 1 800 000 € HT, soit 2 160 000 € TTC.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Ce marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 2 fois une année.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du lot n° 1 du marché d'entretien préventif des contrôleurs de feux tricolores et des synthèses vocales et interventions sur défauts mineurs pour l'année 2014 et éventuellement 2015 et 2016 par reconduction expresse.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infuctueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négociée ou par la voie d'un appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le lot n° 1 du marché à bons de commande ayant pour objet l'entretien préventif des contrôleurs de feux tricolores et des synthèses vocales et interventions sur défauts mineurs et tous les actes y afférents :

- lot n° 1 : Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, la Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Saint Germain au Mont d'Or, Lyon 2^e, Lyon 3^e, Lyon 7^e et Lyon 8^e, Villeurbanne, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et un montant sur 3 ans minimum de 450 000 € HT, soit 540 000 € TTC et maximum de 1 800 000 € HT, soit 2 160 000 € TTC.

5° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2014 et éventuellement 2015 et 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.